

DEUX POIDS ET DEUX MESURES

N'y aurait-il pas, sommes-nous à se demander, deux poids et deux mesures dans le pouvoir législatif que l'on vient de signaler ?

L'atmosphère, les actes du gouvernement quoi, tout ce qui nous entoure semblerait le prouver.

« Un poids et une mesure pour le riche ; »

« Un poids et une mesure pour le pauvre ! »

On se rappelle, il y a quelques années, le gouvernement louait la Rivière de Rimouski à Monsieur Georges Stephens, devenu Sir Georges Stephens et Président du Pacifique Canadien et autres tel que feu M. Delisle, ancien Shérif de Montréal, sic.

La Seigneurie de Rimouski était et est une Seigneurie, ne comportant pas un titre plus élevé ou supérieur à celui de Matane, car celui-ci est le plus élevé qu'aucun Seigneur ait pu décrocher en ce pays il porte celui de « fief ».

Sans connaître le titre Seigneurial de Rimouski on ne peut supposer raisonnablement qu'il ne comporte pas un titre inférieur à celui de Matane, car après une étude approfondie de quelqu'un de la famille Seigneuriale Tessier, le gouvernement a abandonné ses préentions de droits de pêche dans cette Rivière en faveur de la famille Tessier.

La Rivière Rimouski qui coule ses eaux dans la Seigneurie de Rimouski est classée dans la « liste